

## **Un projet de commune nouvelle :**

**Bagnols, Le Bois-d'Oingt, Moiré, Oingt, Saint-Laurent-d'Oingt**

**Sera-t-il imposé au Bois-d'Oingt dans la précipitation et en limitant la concertation ?**

**« Avis du Conseil municipal sur le regroupement de communes ».**

Cette question a été mise à l'ordre du jour du Conseil municipal du Bois-d'Oingt du 31 mars 2016 (sans plus de détails et sans qu'aucun document ne puisse être consulté à la mairie sur ce sujet, ni avant la réunion, ni après).

Aucune information pour les habitants donnée sur le panneau électronique de la commune.

Interventions lors de la séance du conseil :

### **Déclaration du conseiller municipal Pascal Terrier sur ce projet**

« Pour beaucoup de petites communes qui ont déjà perdu leurs commerces, leur école, le dernier symbole d'appartenance à la république est la Mairie. On est en train de sacrifier ce dernier symbole.

Oui la France est composée de 36000 communes, c'est son histoire et le signe d'une démocratie de proximité, héritage de la Révolution Française.

On nous dit que le regroupement des communes permettra à ces nouvelles communes d'avoir plus de « poids » et surtout de faire des économies dans un contexte de réduction générale des dépenses publiques. (Permettez moi d'en douter) mais les communes étaient déjà regroupées en communautés de communes, alors à quoi bon ?

On nous dit que les villages se regroupent « de leur plein gré », sur la « base du volontariat », qu'ils « conserveront leur identité » puisque qu'ils garderont leurs panneaux et deviendront des « communes déléguées ». En réalité, ces « communes déléguées » n'auront plus aucun pouvoir puisque leur rôle sera consultatif. D'ailleurs les conseils municipaux pourront les supprimer à tout moment. Que dire de la volonté de la plupart des maires qui sont forcés d'accepter de fusionner sous la menace d'un chantage financier ? Les communes nouvelles bénéficieront du gel de la baisse de leur dotation pendant trois ans. Et après ?

Ces ressources financières sont vitales pour les plus petites communes donc c'est la fusion ou la paralysie financière ? Mais ce n'est qu'un répit car sur le long terme aucun territoire n'échappera à la cure d'austérité.

Pour nos communes, la réforme conduira au regroupement des services publics, les écoles en premier, la mutualisation des services municipaux, la concentration de l'activité sur les bourgs principaux, et à terme dans dix ou vingt ans à la désertification des campagnes et une régression de l'accès au service public pour les plus pauvres et les plus fragiles.

Pour finir, les habitants vont perdre le lien de proximité qui les unit avec leur maire et leurs conseillers municipaux et ce statut qui permet à n'importe quel citoyen de s'engager en faveur de l'intérêt général et de prendre part au débat public. À un moment où nos territoires

traversent une crise d'identité, on brouille les limites des communes après avoir modifié celles du département et des régions.

L'avis que vous nous demandez de prendre est le plus important que l'on ait eu à prendre depuis 2 ans. Je sais que nous subissons cette contrainte et que la solution proposée est sans doute la moins mauvaise dans le contexte mais je regrette le manque de concertation avec les habitants. Les délais annoncés ne sont pas compatibles avec une réelle concertation.

Je voterai donc contre ce projet de fusion et vous demande de prendre le temps de la concertation avec les habitants. »

Suite à cette déclaration, des échanges assez vifs entre Pascal Terrier et l'exécutif (maire et adjoints) se sont tenus. « Nous avons été élus pour prendre des décisions : inutile d'engager une concertation. Les citoyens ne sont pas intéressés et ne se dérangeront pas ».

Comment se fera l'information de la population ? « la presse s'en chargera ».

### **L'explication de vote de Marie-France Rochard, conseillère municipale**

« Je souhaite expliquer les raisons de mon vote sur l'avis qui nous est demandé.

C'est la première fois que ce sujet est abordé au conseil municipal du Bois-d'Oingt. Je me suis rendue à la mairie ce matin pour consulter le « dossier de travail » de ce projet. Aucun dossier n'existe (?) et aucun document n'était disponible.

Vous nous annoncez une décision définitive à prendre pour envoyer le dossier à la Préfecture en juin 2016. Ce qui veut dire pour nous, et pour la population, qu'il n'y aura pas d'autre séance publique du Conseil municipal avant celui du mois de mai.

C'est un manque de sérieux et de concertation consternants. Il n'y a aucune urgence à imposer une décision aussi importante dans cette précipitation \*, et sans en avoir étudié toutes les conséquences.

Je pense qu'au minimum une année de travail supplémentaire serait nécessaire, pour préparer ce projet, pour engager une concertation avec tous et donner une information.

Je demande donc de reporter cette décision.

Ce type de projet peut être très intéressant, s'il est préparé avec sérieux, mais avec ce genre d'attitude, vous lui enlevez une partie de ses chances de réussite, ce qui est dommage. »

*Marie-France Rochard a donc donné une réponse négative à l'avis demandé et à son calendrier, en votant contre.*

\*Ce projet n'a commencé à voir le jour que dans les premières semaines de 2016, avec seulement deux réunions des exécutifs...

### **Information ?**

NB- Pour une question si importante, comment se fait-il que le compte-rendu pour Le Progrès, rédigé le soir même du conseil, ne soit toujours pas paru, ce mardi 5 avril ?

Même question : ce mardi 5 avril, à 12 h, toujours aucune information sur le site de la commune, ni dans le Rapid-info, ni dans les informations communales : le vide le plus total. Rien d'affiché non plus à la mairie.

Les habitants du Bois-d'Oingt sont donc encore dans une méconnaissance officielle du contenu du projet et de son existence même.

5 avril 2016